



HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS

HONORAIRES D'ADMINISTRATIONS DE BIENS POUR UNE GESTION NORMALE

Habitation :

6% HT (soit 7,20% TTC) sur loyer, charges et accessoires (sauf immeubles ou biens particuliers). Lorsque le bien est situé dans une copropriété gérée par JURI GESTION, ce pourcentage est ramené à 5% HT (soit 6% TTC). Ce taux s'entend pour des comptes de gestion trimestriels. Ils sont majorés de 1% HT (soit 1,20 % TTC) en cas d'acomptes mensuels. Les taux ainsi définis sont applicables aux accessoires du loyer principal, à savoir taxes, charges, dépôt de garantie, prestations locatives récupérables ainsi qu'aux indemnités après sinistre et en général sur toutes sommes encaissées.

Commerce :

5% HT (soit 6 % TTC) sur loyer, charges et accessoires (sauf immeubles ou biens particuliers). Ce taux s'entend pour des comptes de gestion trimestriels. Ils sont majorés de 1% HT (soit 1,20 % TTC) en cas d'acomptes mensuels. Les taux ainsi définis sont applicables aux accessoires du loyer principal, à savoir taxes, charges, dépôt de garantie, prestations locatives récupérables ainsi qu'aux indemnités après sinistre et en général sur toutes sommes encaissées.

HONORAIRES POUR SERVICES SUPPLEMENTAIRES

Services et frais non compris dans la mission de gestion courante :	HT	TTC
Déclaration annuelle revenu foncier (par déclaration)	90,00 €	108,00 €
Travaux exceptionnels : honoraires pour gestion comptable et administrative		
sur la tranche supérieur à 1 000 € HT (forfait minimum 50 € HT, soit 60 € TTC)	3,00%	3,60%
sur la tranche au-dessus de 15 000 € TTC	1,50%	1,80%
Déclaration de sinistre (DDE, DO...)	90,00 €	108,00 €

Réunion d'expertise (vacation horaire)	100,00 €	120,00 €
Contentieux : Gestion et suivi du dossier auprès de l'huissier / l'avocat	0,00 €	0,00 €
Gestion et suivi commande des diagnostics obligatoires à la location	50,00 €	60,00 €
Externalisation des archives dormantes (forfait annuel par local)	2,00 €	2,40 €

HONORAIRES DE LOCATION - HABITATION *(Article 5 de la loi du 6 Juillet 1989)*

Logement non meublé / meublé	Honoraires TTC Bailleur	Part	Honoraires TTC Locataire	Part
Honoraires d'entremise et de négociation, à la charge exclusive du propriétaire (loi ALUR)	0,00%			
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail (prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable)	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 08 € zone non tendue		12 € zone très tendue 10 € zone tendue 08 € zone non tendue	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable)	3 €		3 €	
Honoraire pour la rédaction d'un avenant pour changement de colocataire	12 € zone très tendue 10 € zone tendue € zone non tendue	8	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 08 € zone non tendue	
Honoraires de renouvellement du bail d'habitation	12 € zone très tendue 10 € zone tendue € zone non tendue	8	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 08 € zone non tendue	

HONORAIRES DE LOCATION - HABITATION *(Hors loi du 6 Juillet 1989)*

	Honoraires TTC Bailleur	Part	Honoraires TTC Locataire	Part
Honoraires fixes	350,00 €		350,00 €	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	181,60 €		181,60 €	

HONORAIRES DE LOCATION - PARKING/GARAGE

	Honoraires TTC Bailleur	Part	Honoraires TTC Locataire	Part
Honoraire pour l'établissement du bail garage	180,00 €		180,00 €	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	96,00 €		96,00 €	

HONORAIRES DE LOCATION - COMMERCE/BUREAU/LOCAL

	Honoraires HT Bailleur	Part	Honoraires HT Locataire	Part	Honoraires TTC Part Locataire
Honoraires de rédaction d'actes	750,00 €		750,00 €		900 / 900
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (la première heure, puis 150 € HT l'heure supplémentaire)	170,00 €		170,00 €		204 / 204

HONORAIRES NON VISES DANS LA PRESENTE LISTE :

Tarification à l'heure

HT	TTC
100,00 €	120,00 €

DISPOSITION GENERALE

Les honoraires s'entendent hors TVA et subiront toute modification en hausse ou en baisse de cette taxe.

20,00%
